



Grand Conseil
Secrétariat général
Pl. du Château 6
1014 Lausanne

Postulat

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : A-POS-229

Déposé le : 24.1.2017

Scanné le : _____

Art. 118 et 119 LGC Le postulat charge le CE d'étudier l'opportunité de prendre une mesure ou de légiférer dans un domaine particulier (attention : le postulat n'impose pas au CE de légiférer, contrairement à la motion et à l'initiative) et de dresser un rapport. Il porte sur une compétence propre ou déléguée du CE. Motivé, le postulat doit exposer clairement la mesure souhaitée ou l'objet du rapport demandé.

Il peut suivre deux procédures différentes : **(a) le renvoi à l'examen d'une commission.**

- Soit le postulant demande expressément, dans son développement écrit, le renvoi direct du postulat à une commission du GC moyennant les signatures d'au moins 20 députés ; dans ce cas, il n'y a pas de débat.

- Soit, lors du développement en plénum et de la discussion, un député ou le CE demande le renvoi à une commission et le GC vote dans ce sens.

(b) la prise en considération immédiate. Un député ou le CE demande la prise en considération immédiate du postulat ; suite au vote du GC, le postulat est soit renvoyé au CE, soit classé.

Délai de réponse dès le renvoi au CE : une année

Titre du postulat

Reconnaissance et conditions cadres pour les infirmières et infirmiers

Texte déposé

Ce postulat fait suite à divers témoignages d'infirmières de la région du Jura Nord-Vaudois.

Près de 46% des infirmières et infirmiers ont quitté leur profession en 2013 selon l'émission de la RTS diffusée le 30.11.2016. Ce chiffre ne devrait guère s'améliorer vu le profond malaise qui est ressenti auprès du personnel infirmier.

Un réel désespoir touche les infirmiers/ères de notre canton qui, après quelques années de dur labeur, ne trouvent d'autres solutions que de quitter la profession.

Ce profond ressenti est dû à plusieurs facteurs.

En plus des services de piquet, des horaires irréguliers et de nuit et de salaires relativement bas il semble que le malaise vient du manque de reconnaissance de la profession et de réelles conditions cadre garantissant la pérennité de celle-ci.

La charge administrative en augmentation laisse de moins en moins de temps pour les soins infirmiers, ceci au détriment de la qualité des soins et bien entendu des patients.

Les médecins, également sous pression, sont de moins en moins disponibles pour le personnel infirmier. De plus en plus ils délèguent une partie de leurs charges de travail relevant de leurs compétences aux infirmières qui, dans certains cas, se retrouvent seules à gérer des patients qui requièrent des soins pointus.

Le manque de cahier des charges, fixant les domaines de compétence des divers intervenants de la chaîne des soins, amène à des situations où chacun se rejette la responsabilité en cas d'erreurs ou de soucis avec un patient.

Les méthodes de travail des infirmiers/ères disposant d'un diplôme suisse sont différentes de celle disposant d'un diplôme européen et extra-européen. Ces différences sont dues au système de santé, spécifique à chaque pays. Ceci peut entraîner des confusions et incompréhensions au sein du personnel médical.

De plus, dans certaines régions frontalières de notre canton comme le Nord-Vaudois, le personnel frontalier et étranger semble être favorisé au détriment des infirmières suisses formées dans nos écoles. Selon certains témoignages, certaines personnes chargées du recrutement favoriseraient à qualité égale des frontaliers car elles sont elles-mêmes frontalières. Ceci pour l'engagement des infirmières mais également dans les propositions d'avancement ou concernant des responsabilités.

Ce climat encourage bon nombre d'infirmiers/ères indigènes à jeter l'éponge.

De plus, le manque de postes à pourvoir à temps partiel incite certaines d'entre-elles à renoncer à leur carrière car elles n'arrivent plus à conjuguer vie professionnelle et vie familiale.

Certaines infirmiers/ères fraîchement diplômées, ne trouvent pas de poste à la sortie de leur formation, malgré l'envoi de multiple CV auprès d'hôpitaux vaudois. Soit elles trouvent un emploi dans un canton limitrophe, soit elles réorientent leur carrière.

Par ce postulat je demande au CE d'étudier l'opportunité de prendre des mesures pour pérenniser la profession d'infirmière dans notre canton, comme par exemple :

- Mettre en place un cahier des charges pour les infirmiers/ères, mais également aux autres professionnels de la santé afin d'établir le domaine de compétences des divers intervenants et ainsi éviter certaine confusion des tâches.
- Une charge administrative mesurée afin de conserver la priorité aux soins du patient
- Sensibiliser les médecins et autres intervenants médical à l'important rôle que jouent les infirmières dans le processus des soins
- Sensibiliser les responsables des ressources humaines et les directions d'établissements à l'engagement à qualité égale de personnel suisse ou établis dans notre pays.
- Offrir d'avantage de poste à temps partiel, afin d'offrir aux infirmières la possibilité de conjuguer vie professionnelle et familiale.
- Garantir dans la mesure du possible un emploi aux infirmières à la fin de leur période de formation effectuée dans le Canton de Vaud.

Commentaire(s)

Conclusions

Développement oral obligatoire (selon art. 120a LGC)

(a) renvoi à une commission avec au moins 20 signatures



(b) renvoi à une commission sans 20 signatures



(c) prise en considération immédiate



Nom et prénom de l'auteur :

Yvan Pahud

Signature :

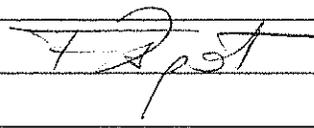
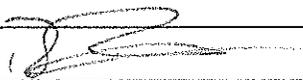
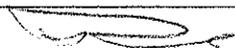
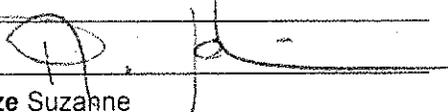


Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

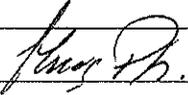
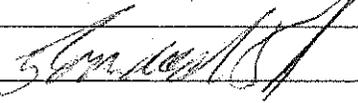
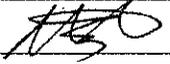
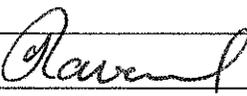
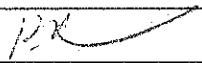
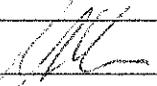
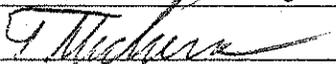
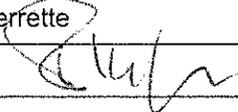
Signature(s) :

Merci d'envoyer une copie à la boîte mail du Bulletin : bulletin.grandconseil@vd.ch

Liste des députés signataires – état au 10 janvier 2017

Aminian Taraneh	Christin Dominique-Ella	Ehrwein Nihan Céline
Ansermet Jacques	Clément François	Epars Olivier
Attinger Doepper Claire	Clivaz Philippe	Favrod Pierre-Alain 
Aubert Mireille	Collet Michel	Ferrari Yves
Baehler Bech Anne	Cornamusaz Philippe	Freymond Isabelle
Ballif Laurent	Courdesse Régis	Freymond Cantone Fabienne
Bendahan Samuel	Cretegny Gérard	Gander Hugues
Berthoud Alexandre	Cretegny Laurence	Genton Jean-Marc
Bezençon Jean-Luc	Croci-Torti Nicolas	Germain Philippe
Blanc Mathieu	Crottaz Brigitte	Glauser Nicolas 
Bolay Guy-Philippe	Cuérel Julien 	Glauser Sabine
Bonny Dominique-Richard	Debluë François	Golaz Olivier
Bory Marc-André 	Décosterd Anne	Grandjean Pierre
Bovay Alain	Deillon Fabien	Grobéty Philippe
Buffat Marc-Olivier	Démétriadès Alexandre	Guignard Pierre 
Butera Sonya	Desmeules Michel	Haldy Jacques
Cachin Jean-François	Despot Fabienne 	Hurni Véronique
Chapalay Albert	Devaud Grégory	Induni Valérie
Chappuis Laurent 	Dolivo Jean-Michel	Jaccard Nathalie
Cherubini Alberto	Donzé Manuel	Jaccoud Jessica
Cherbuin Amélie	Ducommun Philippe 	Jaquet-Berger Christiane
Chevalley Christine	Dupontet Aline	Jaquier Rémy
Chevalley Jean-Rémy	Durussel José 	Jobin Philippe 
Chollet Jean-Luc	Duvoisin Ginette	Jungclaus Delarze Suzanne
Christen Jérôme	Eggenberger Julien	Kappeler Hans Rudolf

Liste des députés signataires – état au 10 janvier 2017

Keller Vincent	Neyroud Maurice	Sansonnens Julien
Kernen Olivier	Nicolet Jean-Marc	Schaller Graziella
Krieg Philippe 	Oran Marc	Schelker Carole
Kunze Christian	Pahud Yvan	Schobinger Bastien 
Labouchère Catherine	Pernoud Pierre-André 	Schwaar Valérie
Lio Lena 	Perrin Jacques	Schwab Claude
Luisier Christelle	Podio Sylvie	Sonnay Eric
Mahaim Raphaël	Probst Delphine	Sordet Jean-Marc 
Maillefer Denis-Olivier	Randin Philippe	Stürner Felix
Manzini Pascale	Rapaz Pierre-Yves 	Surer Jean-Marie
Marion Axel	Räss Etienne	Thalmann Muriel
Martin Josée	Rau Michel	Thuillard Jean-François 
Mattenberger Nicolas	Ravenel Yves 	Tosato Oscar
Matter Claude	Renaud Michel	Treboux Maurice 
Mayor Olivier	Rey-Marion Alette 	Trollet Daniel
Meienberger Daniel	Rezso Stéphane	Tschopp Jean
Meldem Martine	Richard Claire	Uffer Filip
Melly Serge	Riesen Werner	Urfer Pierre-Alain 
Meyer Roxanne	Rochat Nicolas	Venizelos Vassilis
Miéville Laurent	Romano Myriam	Voiblet Claude-Alain
Miéville Michel 	Roulet Catherine	Volet Pierre
Modoux Philippe 	Roulet-Grin Pierrette	Vuillemin Philippe
Mojon Gérard	Rubattel Denis 	Wüthrich Andreas
Montangero Stéphane	Ruch Daniel	Wyssa Claudine
Mossi Michele	Rydlo Alexandre	Züger Eric